

AWBB
Province de Namur
Groupe des Parlementaires

PV N° 07 - 2019-2020 - Réunion du 19 avril 2020

Présents: Mme Nicolas C., MM. Trausch G. (président), Aigret Ph., Henry P. et Herquin P. (secrétaire).

Membre excusé : M. Servais Ch.

Compte tenu des normes de confinement la réunion se tient par téléconférence.

Le président souhaite la bienvenue et invite ensuite l'assemblée à suivre l'ordre du jour transmis auparavant.

I - Approbation du PV N° 06 - réunion du 12 février 2020

Le PV est approuvé à l'unanimité.

II – Préparation de AG/AWBB du mardi 21 avril 2020 (par téléconférence)

a) Représentation et procédure des votes

Le Président rappelle que conformément aux dispositions de l'Arrêté Royal n° 4 du 9 avril 2020 portant des dispositions diverses en matière de copropriété et de droit des sociétés et des associations dans le cadre de la lutte contre la pandémie Covid-19 et plus précisément, l'article 6, le Conseil d'Administration de l'AWBB a décidé de tenir une assemblée générale par téléconférence.

Le Conseil d'Administration a décidé que seul le président de chaque groupe parlementaire est convié à participer à l'AG par vidéoconférence. Les trois membres effectifs de notre Groupe doivent lui donner procuration et lui transmettre leurs votes (OUI/NON) par courriel au plus tôt. Le président est chargé de transmettre l'ensemble des documents, procurations et votes, au secrétaire-général, pour ce lundi 20/04 12h au plus tard !

Pour rappel : les 4 membres effectifs de notre Groupe sont : **Mme Nicolas C. , MM. Trausch G., Aigret Ph. et Herquin P.**

Henry P. reste quelque peu « dubitatif » quand à la justesse et l'urgence de la procédure. Il rappelle néanmoins que les « pouvoirs spéciaux » concernent presque exclusivement le monde du « business » ! Pas les Fédérations sportives. Regrette que les votes ne puissent pas être parfois plus argumentés.

Trausch G. rappelle que les dispositions, quant à la tenue des AG s'appliquent sans réserve à toutes les asbl (mêmes celles des clubs). L'urgence, liée à des dispositions à prendre en préparation des prochains championnats, comme le mode de votes peut interpellé. Néanmoins, on ne peut que saluer le souhait du Conseil d'Administration de prendre ses responsabilités.

b) Analyse de l'ordre du jour

Le Groupe examine les différents points mis à l'ordre de jour par le CDA

- Accord unanime du Groupe pour voter les modifications au PM12, pour la saison 2020-2021 (indemnité de formation uniquement dès que le jeune joueur est inscrit sur une liste PC53 ou

apparentée) et au PF10 (indexation des montant LC dès ce 01/07/2020) ainsi que pour le maintien des dates pour la période de mutation 2020.

- Les autres points de l'ordre du jour comme les propositions de modifications au R.O.I. (PA23, PA25, PA77, PA84bis, PA86bis, PC56, PC60, PC90ter, PF8) sont discutés et chaque membre « effectif » confirmera son vote, par écrit, au président qui transmettra au SG.

HERQUIN Pascal, secrétaire

TRAUSCH Gérard, président